



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 73 du 13 septembre 2024

TEXTE NOMINATIF

Texte 3

DÉCISION N° 2024/31/ARM/SGA/DRH-MD/SRHC/CERH-PC/DIR

portant délégation de signature (Centre expert pour les ressources humaines du personnel civil du ministère de la défense).

Du 02 septembre 2024

DÉCISION N° 2024/31/ARM/SGA/DRH-MD/SRHC/CERH-PC/DIR portant délégation de signature (Centre expert pour les ressources humaines du personnel civil du ministère de la défense).

Du 02 septembre 2024

NOR A R M S 2 4 0 1 5 5 0 S

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Décision N° 2023/017/ARM/SGA/DRH-MD/SRHC/CERH-PC/DIR du 19 juillet 2023 portant délégation de signature \(Centre expert pour les ressources humaines du personnel civil du ministère de la défense\).](#)

Référence de publication :

La directrice du centre expert pour les ressources humaines du personnel civil du ministère de la défense,

Vu le décret n° 2011-1864 du 12 décembre 2011 modifié autorisant le ministre de la défense et des anciens combattants à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil du ministère de la défense ;

Vu le décret n° 2021-1001 du 29 juillet 2021 autorisant le ministre de la défense à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2019 modifié relatif aux attributions et à l'organisation du centre expert pour les ressources humaines du personnel civil du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2021 relatif à l'application du décret n° 2011-1864 du 12 décembre 2011 autorisant le ministre de la défense et des anciens combattants à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2021 autorisant le ministre de la défense à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil relevant de son département ministériel et affecté dans les établissements publics relevant de sa tutelle ;

Vu la décision du 9 octobre 2022 portant nomination de la directrice du centre expert pour les ressources humaines du personnel civil du ministère de la défense ,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame **SCOTT** Joanna, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la directrice du centre expert pour les ressources humaines du personnel civil du ministère de la défense, à l'effet de signer au nom de la directrice du centre expert pour les ressources humaines du personnel civil du ministère de la défense :

- les actes pris en application des dispositions des articles 5, 6, 7, 8, 25, 28, 29 et 30 de l'arrêté du 29 juillet 2021 relatif à l'application du décret n° 2011-1864 du 12 décembre 2011 autorisant le ministre de la défense et des anciens combattants à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil du ministère de la défense ;
- les actes pris en application des dispositions des articles 6, 7 et 8 de l'arrêté du 29 juillet 2021 autorisant le ministre de la défense à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil relevant de son département ministériel et affecté dans les établissements publics relevant de sa tutelle.

Article 2

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer au nom de la directrice du centre expert pour les ressources humaines du personnel civil du ministère de la défense les actes pris en application des dispositions des articles 5, 6, 7 et 8 de l'arrêté du 29 juillet 2021 relatif à l'application du décret n° 2011-1864 du 12 décembre 2011 autorisant le ministre de la défense et des anciens combattants à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil du ministère de la défense :

- Monsieur **GEHANNIN** David, attaché d'administration de l'Etat, chef du bureau de la gestion ministérielle des ressources humaines civiles au sein du centre expert pour les ressources humaines du personnel civil du ministère de la défense ;
- Madame **BONINO** Clémence, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du bureau de la gestion ministérielle des ressources humaines civiles au sein du centre expert pour les ressources humaines du personnel civil du ministère de la défense.

Article 3

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer au nom de la directrice du centre expert pour les ressources humaines du personnel civil du ministère de la défense les actes pris en application des dispositions des articles 6, 7 et 8 de l'arrêté du 29 juillet 2021 autorisant le ministre de la défense à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil relevant de son département

ministériel et affecté dans les établissements publics relevant de sa tutelle :

- Monsieur **GEHANNIN** David, attaché d'administration de l'Etat, chef du bureau de la gestion ministérielle des ressources humaines civiles au sein du centre expert pour les ressources humaines du personnel civil du ministère de la défense ;
- Madame **BONINO** Clémence, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du bureau de la gestion ministérielle des ressources humaines civiles au sein du centre expert pour les ressources humaines du personnel civil du ministère de la défense.

Article 4

Délégation est donnée à Madame **FERCOQ** Marie, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du pôle gestion du personnel civil au sein du centre expert pour les ressources humaines du personnel civil du ministère de la défense à l'effet de signer au nom de la directrice du centre expert pour les ressources humaines du personnel civil du ministère de la défense :

- les actes pris en application des 2°, 3°, 4° de l'article 5, de l'article 6 de l'arrêté du 29 juillet 2021 relatif à l'application du décret n° 2011-1864 du 12 décembre 2011 autorisant le ministre de la défense et des anciens combattants à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil du ministère de la défense ;
- les actes pris en application des 2°, 3°, 4° de l'article 6 de l'arrêté du 29 juillet 2021 autorisant le ministre de la défense à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil relevant de son département ministériel et affecté dans les établissements publics relevant de sa tutelle.

Article 5

La décision N° 2023/017/ARM/SGA/DRH-MD/SRHC/CERH-PC/DIR portant délégation de signature (Centre expert pour les ressources humaines du personnel civil du ministère de la défense) du 19 juillet 2023 est abrogée.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*L'administratrice du deuxième grade,
directrice du centre expert pour les ressources humaines
du personnel civil du ministère de la défense,*

Mireille GUILHOT.